



DANS SA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis d'habiter provisoire à M. De Vidal Morais, Le Vieux Bourg 13, pour la création d'un appartement au rez ;
- De délivrer le permis de construire pour le changement d'affectation d'une surface commerciale en surface locative à la rte de Genève 101, parcelle 639, propriété de M. Pierrick Destraz ;
- De délivrer l'autorisation d'abattage pour un sapin, parcelle 322, Sur les Moulins 6, propriété de M. J. Hardegger

A pris note

- Des résultats des radars sympathiques installés du 17 au 29 janvier 2018 à la rte de la Pale (zone 50 km/h) : le V85 a été mesuré à 41 km/h et la vitesse maximale à 85 km/h et à la rte du Lac (avant le giratoire du cimetière, zone 50 km/h) : le V85 à 45 km/h et la vitesse maximale à 81 km/h.

La municipalité